

## CONTRAT - VENTE D'ŒUVRE(S) D'ART

---

**ENTRE** Nom de l'entreprise/organisation :  
Personne responsable :  
Adresse :  
Téléphone :  
Courriel :  
Cellulaire :

### Partie de première part, ci-après nommée « ACQUÉREUR »

**ET** Nom de l'artiste :  
Adresse :  
Téléphone :  
Courriel :  
Cellulaire :  
N° de TPS et de TVQ (si l'artiste y est assujéti)  
N° T.P.S. : N° T.V.Q. :

### Partie de seconde part, ci-après nommée « ARTISTE »

## OBJET DU CONTRAT

---

1. L'**ARTISTE** s'engage par les présentes à vendre une œuvre contre rémunération versée par **L'ACQUÉREUR** aux conditions stipulées ci-après et compte tenu des précisions suivantes.

## DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

---

2. L'œuvre est identifiée comme étant :

Titre de l'oeuvre :  
Dimensions :  
Médiums/matériaux/support :  
Année de création :  
Numéro d'exemplaire (s'il y a lieu) :

## MODALITÉS DE VENTE

---

3. La vente de l'œuvre précitée, incluant s'il y a lieu l'encadrement, le socle ou tout autre support, est consentie en contrepartie de la somme de (montant) \$ (taxes incluses) payable selon les modalités suivantes : (montant) \$ à la signature des présentes et (montant) \$ payables au plus tard à la réception de l'œuvre par **L'ACQUÉREUR** le (date).

---

Initiales de L'ARTISTE : \_\_\_\_\_

Initiales de L'ACQUÉREUR : \_\_\_\_\_

4. L'**ARTISTE** demeure l'unique propriétaire de l'œuvre jusqu'au paiement total du prix de vente.

5. À défaut de paiement du prix de vente dans le délai prévu, l'**ARTISTE** pourra considérer la vente résolue de plein droit. Avant de procéder ainsi, l'**ARTISTE** devra cependant en donner avis à l'**ACQUÉREUR** par l'envoi d'une lettre recommandée en accordant à l'**ACQUÉREUR** un délai de 30 jours pour acquitter les sommes dues. À défaut pour l'**ACQUÉREUR** d'acquitter les sommes dans le délai prescrit, l'artiste conservera, en plus de l'œuvre, les sommes déjà remises par l'**ACQUÉREUR**.

## **EMBALLAGE ET TRANSPORT**

---

6. S'il y a lieu, les frais d'emballage et de transport de l'œuvre sont à la charge de l'**ACQUÉREUR**.

## **DROITS D'AUTEUR**

---

7. L'**ARTISTE** ne cède aucun de ses droits d'auteur, étant entendu qu'une cession ou une licence de droit d'auteur doit être constatée dans un contrat distinct. Il est par conséquent convenu que l'**ARTISTE** demeure le titulaire de tous ses droits d'auteur, y inclus du droit de reproduire l'œuvre sous toutes formes et selon tous procédés, ainsi que du droit de communiquer publiquement l'œuvre sous une forme non matérielle et ce, pour tous pays et pour la durée du droit d'auteur.

8. Nonobstant ce qui précède, l'**ACQUÉREUR** est le propriétaire de plein droit de l'œuvre physique

9. Également, l'**ACQUÉREUR** peut reproduire par procédé photographique l'œuvre à des fins d'archives personnelles et pour fins d'assurance uniquement.

## **ACCÈS ET EMPRUNT DE L'OEUVRE**

---

10. Sous réserve de l'article 13, l'**ACQUÉREUR** devra donner à l'**ARTISTE** accès à l'œuvre et permettre son emprunt afin qu'il puisse exercer ses droits d'auteur mais limité à un droit d'exposition dans des musées gouvernementaux.

11. Un avis écrit d'au moins (30) jours adressé par l'**ARTISTE** à l'**ACQUÉREUR** devra précéder l'accès ou l'emprunt. Cet avis devra informer l'acquéreur de la durée et des modalités de l'accès ou de l'emprunt. Ledit emprunt ne peut excéder quatre-vingt-dix (90) jours à moins d'autorisation écrite à l'entière discrétion de l'**ACQUÉREUR** à une prolongation du terme de l'emprunt.

---

Initiales de L'**ARTISTE** : \_\_\_\_\_

Initiales de l'**ACQUÉREUR** : \_\_\_\_\_

**12.** L'**ARTISTE** s'engage à assumer les frais d'emballage et de transport de l'œuvre.

**13.** L'**ARTISTE** doit produire à ses frais entiers et sur demande de l'**ACQUÉREUR**, copie conforme d'une police d'assurance en vigueur pendant toute la durée de l'emprunt de l'œuvre, assumant ainsi la perte partielle ou totale de l'œuvre ou de son vol, et ce tant que l'**ARTISTE** ou un tiers en aura la possession.

**14.** L'accès et l'emprunt doivent être permis à l'**ARTISTE** sans contrepartie monétaire, en autant que celui-ci ne retire également aucune contrepartie financière reliée à l'exposition de l'œuvre. L'**ARTISTE** doit user de son droit d'accès et d'emprunt dans des limites raisonnables.

**15.** À moins d'avis contraire de l'**ACQUÉREUR**, l'**ARTISTE** s'engage à ce que le nom de l'**ACQUÉREUR** figure dans toute exposition pour laquelle l'œuvre aura été empruntée et dans tout catalogue où l'œuvre sera reproduite.

## **DÉCLARATION DE L'ARTISTE**

---

**16.** L'**ARTISTE** déclare et garantit qu'il est le premier titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre et que celle-ci est sa création personnelle, exclusive et originale.

**17.** L'**ARTISTE** déclare et garantit que l'œuvre n'est pas grevée ou assujéti à quelque privilège, sûreté, liens, nantissement, actes de fiducie, gage civil et/ou commercial, droits de rétention, clause suspensive ou résolutoire, à un contrat d'agence ou de gérance ou tous autres droits au bénéfice d'un tiers susceptible d'affecter, en tout ou en partie, l'exercice paisible et continu du droit de propriété de l'**ACQUÉREUR** en vertu des présentes.

**18.** L'**ARTISTE** déclare et garantit que l'œuvre ne viole pas les droits d'auteur(s) ou les droits moraux d'un tiers.

**19.** L'**ARTISTE** déclare avoir tiré une reproduction de qualité de son œuvre pour les fins de l'exercice de ses droits d'auteur, autre que son droit d'exposition.

## **DROIT DE SUITE**

---

**20.** L'**ACQUÉREUR** s'engage à aviser par écrit l'**ARTISTE** ou ses ayants droit de la vente ou du transfert de l'œuvre à un tiers et ce, dans les 30 jours de la vente. L'avis indiquera le nom du tiers, son adresse et son numéro de téléphone. L'**ACQUÉREUR** avisera ce tiers que l'**ARTISTE** s'est réservé tous ses droits d'auteur, notamment son droit d'exposition comprenant un droit d'accès à l'œuvre.

---

Initiales de L'**ARTISTE** : \_\_\_\_\_

Initiales de l'**ACQUÉREUR** : \_\_\_\_\_

**21.** En cas de vente ou de transfert de l'œuvre à un prix supérieur au prix convenu entre les parties à l'article **3** des présentes, l'**ACQUÉREUR** s'engage à remettre à l'**ARTISTE** ou à ses ayants droits (**pourcentage**) % de la différence entre le prix de cette vente ou de ce transfert et le prix convenu à l'article **3** des présentes.

## **INTERPRÉTATION CONTRACTUELLE**

---

**22.** Les parties déclarent que le présent contrat contient l'intégralité de l'accord passé entre elles et qu'il ne pourra être modifié que par une entente écrite portant la signature de chacune des parties.

**23.** Tous les avis et autres communications devant être effectués par écrit devront être transmis aux adresses apparaissant en en-tête au présent contrat, ou à toute autre adresse que les parties pourront se notifier par courrier électronique ou par courrier recommandé et seront sensés être reçus, si l'envoi est effectué par le service postal, le quatrième jour suivant la date apparaissant sur l'oblitération postale apposée sur l'enveloppe.

En foi de quoi les parties ont apposé leurs initiales sur chaque page et signé cette entente à (**ville**) le (**date**), en deux (2) exemplaires originaux.

---

SIGNATURE DE L'**ARTISTE**

---

SIGNATURE DE L'**ACQUÉREUR**

---

Initiales de L'**ARTISTE** : \_\_\_\_\_

Initiales de l'**ACQUÉREUR** : \_\_\_\_\_